

# RÉACTIONS À "A PARIS, LA SÉCURITÉ, LIBERTÉ FONDAMENTALE, DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ MUNICIPALE" DE GASPARD GANTZER ET BENJAMIN DJIANE

**Par Mathieu Zagrodzki**, Chercheur associé au  
Centre de Recherches Sociologiques sur le  
Droit et les Institutions Pénales (CESDIP)

**Pascale Martin-Bidou**,  
Maître de conférences en droit public,  
Co-directeur du Master 2 Droit et Stratégies de la  
Sécurité Université Panthéon-Assas-Paris 2

**Jacques de Maillard**, Professeur de Science  
Politique à l'UVSQ (Université de Versailles Saint-  
Quentin-en-Yvelines) et Directeur adjoint au  
Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit  
et les Institutions Pénales (CESDIP)

**14 NOVEMBRE 2019**

Terra Nova a décidé d'ouvrir ses pages au débat des élections municipales de mars 2020 à Paris en publiant un texte le 8 novembre 2019 de Gaspard Gantzer et Benjamin Djiane sur la sécurité à Paris. Gaspard Gantzer et Benjamin Djiane sont respectivement Président et Vice-président de "Parisiennes, parisiens". Notre volonté n'est pas ici d'exprimer une préférence partisane, mais de jeter les bases d'une discussion de fond. À ce débat documenté, nous voulons convier toutes les parties prenantes à cette élection, y compris les experts qui souhaitent s'exprimer sur ces sujets. Nous sommes ici dans notre rôle d'animation de la vie démocratique. Nous avons sollicité, pour réagir à la contribution de Gaspard Gantzer et Benjamin Djiane, plusieurs personnalités qualifiées afin de recueillir leurs commentaires et leur analyse de ses propositions, partant de leur domaine d'expertise. Nous les publions aujourd'hui. Nous les remercions de s'être prêtées à cet exercice.

Nous voulons ainsi publier dans les semaines et les mois qui viennent toute contribution qui se donnerait l'ambition de nourrir le débat autour des enjeux de ces élections, que ce soit pour répondre à un texte ou pour développer un autre point de vue. Notre seule exigence est que ces contributions dépassent le cadre d'une simple opinion ou d'une tribune.



élections  
#PARIS2020

# RÉACTIONS À

## "A PARIS, LA SÉCURITÉ, LIBERTÉ FONDAMENTALE, DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ MUNICIPALE" DE GASPARD GANTZER ET BENJAMIN DJIANE

14 novembre 2019



Par Mathieu Zagrodzki, Chercheur associé au Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP)

**C**e texte de « Parisiennes, Parisiens » part d'un double constat pertinent. Tout d'abord, la sécurité sera un enjeu important de la prochaine élection municipale dans la capitale, en particulier le traitement des incivilités du quotidien, souvent à l'origine d'une dégradation du cadre de vie (saleté, bruit, difficultés à stationner ou à circuler) pour les habitants de la ville. Une simple lecture de la presse locale comme nationale au cours des derniers mois ou un tour sur les réseaux sociaux suffisent à montrer que la municipalité actuelle a dû régulièrement répondre à des critiques sur ce point perçu comme étant l'un des éléments majeurs du déclin de Paris. Ensuite, la situation parisienne en matière de sécurité est complexifiée par la spécificité de son statut, où la Mairie dispose de pouvoirs limités par rapport aux autres villes françaises, devant composer avec une préfecture de police très puissante, ayant autorité de police administrative générale et souvent qualifiée d'« Etat dans l'Etat ». Le présent document, à rebours de nombreuses voix, ne propose d'ailleurs pas une remise en question de cette organisation administrative, mais souhaite réformer en s'appuyant sur l'existant.

Si l'utilisation des chiffres officiels de la délinquance (ou, pour dire les choses de manière plus exacte, des statistiques des crimes et délits enregistrés par les services de police) pour mesurer l'évolution de l'insécurité prête à discussion, la fiabilité de ces indicateurs ayant

largement été discutée et commentée par ailleurs<sup>[1]</sup>, l'existence de faits comme la toxicomanie et le commerce illicite dans le nord-est parisien, les affrontements mortels entre bandes, les problèmes de propreté dans certains quartiers (fréquemment liés, comme dit plus haut, à des comportements incivils) ou l'existence de « hot spots » de vols ou de violences peut difficilement être contestée. De même, la priorité donnée par la préfecture de police à l'ordre public et à la protection des institutions au détriment de la sécurité du quotidien est l'une des caractéristiques historiques de cette institution. Néanmoins, il est faux de dire que cette dernière aurait totalement délaissé la voie publique : certes, les baisses d'effectifs ne permettent plus la même couverture du territoire que dans les années 1990 ou même au milieu des années 2000, quand l'auteur de ces lignes a commencé à travailler sur le fonctionnement de la police à Paris, mais les BAC sont loin d'être les seules à opérer sur le territoire parisien : police-secours, les brigades VTT, les groupes des soutien de quartier (GSQ) ou encore les compagnies de sécurisation et d'intervention (CSI), pour ne citer que ceux-ci, opèrent bel et bien sur la voie publique parisienne. En revanche, il est vrai que l'on est beaucoup plus dans une logique de projection et de réaction à l'événement que de visibilité et de contact, mais cette situation n'est pas propre à Paris et concerne d'une façon générale la police française.

De manière classique, le projet de Gaspard Gantzer propose que la Ville complète l'action de l'Etat en matière de sécurité, en prenant en charge les incivilités, la petite délinquance, la circulation et l'occupation de l'espace public. Création d'une coordination à l'échelle métropolitaine, mise en place de postes de police municipale de proximité, patrouille de proximité sur de petits périmètres sont autant d'idées pertinentes. Le pilotage par les maires d'arrondissements, avec toutes les divergences politiques et les réorganisations sous-jacentes, semble plus compliqué à mettre en place. Le texte propose de s'appuyer sur les Agents de surveillance de Paris (ASP) et les Inspecteurs de sécurité de la ville de Paris (ISVP) pour ce faire, en soulignant notamment leurs pouvoirs juridiques. Certes, ce potentiel n'est sans doute pas pleinement exploité, mais on ne peut pas affirmer non plus que rien n'ait été fait au cours des dernières années. ASP et ISVP sont présents sur la voie publique et verbalisent déjà un certain nombre d'infractions entrant dans leur champ de compétence. Le traitement de la petite délinquance nécessitera bien évidemment une montée en gamme, notamment du point de vue de la formation, ce que le projet de *Parisiennes, Parisiens* prend en compte par le biais d'une « école de police parisienne ». Le parallèle avec New York, où la police dispose des pleins pouvoirs juridiques et de moyens sans commune mesure avec la DPSP, est-il pour autant pertinent ? Rien n'est moins sûr, tant l'ambition semble

---

[1] Voir notamment la récente note de Terra Nova : Philippe Robert, Renée Zauberman, « Mesurer la délinquance », 10 juillet 2019, <http://tnova.fr/notes/mesurer-la-delinquance>

démesurée, mais l'idée d'outiller les agents grâce à une politique de formation poussée ne saurait être critiquée.

Enfin, la contribution se penche sur les questions de matériel, avec en point d'orgue la proposition d'équiper les agents de la Ville d'armes à feu. Ce volet peut laisser dubitatif, tout comme la croyance à la vidéo protection ou aux nouvelles technologies comme solution aux problèmes de sécurité. En effet, si l'argument de la protection face à la menace terroriste peut parfaitement s'entendre, le message d'une police proche et à l'écoute pourrait être brouillé par la présence d'équipements trop « offensifs ». Par ailleurs, accorder le port d'arme à feu dans un premier temps aux anciens policiers et gendarmes paraît peu souhaitable : cela signifierait que certaines patrouilles auraient des agents armés en leur sein, d'autres non, et ce sans qu'il y ait forcément un lien avec leur exposition réelle au danger, les missions à accomplir ou encore les horaires. Enfin, le sujet est loin d'être consensuel au sein des agents de la DPSP, ce qui laisse présager des discussions compliquées avec les personnels en cas de mise en route d'une telle mesure.

Pour résumer, le projet de *Parisiennes, Parisiens* s'appuie sur des constats justes et propose quelques pistes intéressantes : proximité, visibilité, pilotage en symbiose avec la métropole, accent mis sur la formation. D'autres mesures laissent plus dubitatif, sans qu'elles soient totalement irréalistes. En tout état de cause, la Ville de Paris a besoin d'une bonne capacité d'analyse des problèmes et de stratégie, à l'instar de Londres, qui est dotée d'une cellule d'une trentaine de personnes aux profils divers pour appuyer le maire dans sa politique de sécurité. Elle doit également une meilleure transparence dans la communication des données de l'insécurité aux habitants, comme cela se fait dans nombre de villes américaines par exemple, où les autorités municipales et policières rendent régulièrement compte de leur action et de leurs résultats en la matière.



Par **Pascale Martin-Bidou**, Maître de conférences en droit public, Co-directeur du Master 2 Droit et Stratégies de la Sécurité Université Panthéon-Assas-Paris 2

Gaspard Gantzer et Benjamin Djiane rappellent que la sécurité à Paris doit être une priorité municipale. Dans leur note, ils font plusieurs propositions dont certaines méritent une analyse et amènent à s'interroger et à les interroger.

## **T**out d'abord, de quoi parle t-on ?

La sécurité est un droit fondamental comme cela est rappelé au début de la note. En revanche, l'intitulé de la note mentionne une liberté fondamentale, expression qui est, à mon avis, impropre. Il est préférable de conserver l'expression du Code de la Sécurité intérieure qui reconnaît le droit fondamental à la sécurité (CSI art. L. 111-1) qui n'est d'ailleurs que de nature législative. Garantir le droit à la sécurité peut conduire à restreindre des libertés fondamentales, aller et venir, vie privée, notamment, qui - elles - sont constitutionnellement protégées. La lecture de la note amène également à s'interroger sur ce que le candidat inclut dans la sécurité. La note brasse large : selon les paragraphes, sont évoqués le terrorisme, les atteintes aux biens ou aux personnes, les déjections canines ... Or, ces questions ou menaces ne peuvent être abordées de la même façon.

## Comment garantir la sécurité ?

- La note propose le renforcement et la mise en oeuvre effective d'une vraie **police municipale**. L'objectif louable est de rendre la police plus proche du terrain et de la population. On peut s'interroger sur l'organisation et la répartition des compétences. Comment organiser l'étroite collaboration avec les services de la Préfecture de police ? Donner des compétences aux maires d'arrondissement ne risque-t-il pas de créer un échelon supplémentaire, avec des chevauchements, des confusions et finalement une inefficacité alors même que c'est justement le contraire qui est recherché ?
- Les moyens de la police municipale
  1. *La formation* - La proposition de créer une école de police parisienne présente l'avantage de former les personnels aux problématiques spécifiques de la sécurité à Paris. Comme l'indique la note, une attention particulière doit être accordée à la déontologie. Toutefois, on peut s'interroger sur l'opportunité de créer une école de police supplémentaire, en termes de coûts notamment.
  2. *L'armement* - La note attire très justement l'attention sur la prudence qui est indispensable ici.
  3. Les nouvelles technologies de surveillance - La prudence s'impose également. L'emploi de ces technologies peut s'avérer liberticide.

L'usage de la vidéoprotection doit rester très encadré. On peut sans doute également s'interroger sur l'efficacité de la multiplication de ces moyens.

Enfin la question cruciale du financement manque de précision : un paragraphe en fin de développements qui suggère de redéployer une part du budget consacré à la sécurité publique.



Par **Jacques de Maillard**, Professeur de Science Politique à l'UVSQ (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) et Directeur adjoint au Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP)

**L**es programmes politiques relatifs aux questions de sécurité sont souvent marqués par trois caractéristiques : la dramatisation des problèmes (le menace est imminente et la situation va de mal en pis), la dénonciation radicale des réponses existantes (inadaptées et pas à la hauteur de la situation) et l'appel à un renouvellement vigoureux des moyens et des solutions tranchantes. On peut se féliciter que les propositions de G. Gantzer et B. Djiane échappent globalement à ces tendances, en présentant leurs solutions comme des réponses pragmatiques dans un contexte institutionnel complexe, notamment du fait des relations entrecroisées entre Préfecture de police et Ville de Paris. Leur projet pour la police municipale comporte des orientations intéressantes, mais leurs préconisations pourraient faire une part plus importante à la demande de sécurité des parisiens et, surtout, demeurent trop centrées sur la seule question de la police municipale. Or, les enjeux de sécurité sont bien plus larges.

Commençons d'abord par le constat. Ils dépeignent les enjeux de sécurité de façon réaliste : conséquences des attentats sur les sentiment d'insécurité des parisiens (notamment leur sentiment de vulnérabilité), variété des délinquances (des cambriolages aux violences sexuelles en passant par les vols avec violences), prégnance des incivilités à la charnière entre infractions et qualité de la vie en commun. Le texte souligne aussi à juste titre le caractère très localisé de certains phénomènes (vols avec violence, violences physiques, trafics stupéfiants), requérant dès lors des approches très spécifiques à ces micro-territoires. Trois points de leur constat auraient mérité de plus amples développements : la consommation de stupéfiants, les rixes et les violences sexuelles. G. Gantzer et B. Djiane en relèvent la saillance, à juste titre tant les conséquences humaines de chacun de ces problèmes sont profondes, mais je ne suis pas certain qu'ils en tirent toutes les conséquences en matière d'action publique de sécurité (cf. infra), ce qui amène à évoquer justement plus précisément leurs propositions.

La position des auteurs pourrait se résumer à la proposition suivante : la Préfecture de police, institution exceptionnelle dans le paysage politico-administratif, ne peut plus (ou ne veut plus) assurer la sécurité de proximité des parisiens. Il faut donc en tirer les conséquences : Paris doit

sortir partiellement de sa singularité et se doter d'une police municipale qui viendra compléter l'action de la police nationale. Une large partie du texte est alors consacrée à l'organisation, la formation et les orientations de cette police municipale (dont la création a déjà été annoncée par la maire de Paris pour janvier 2020). Je ne crois pas trahir les auteurs en relevant cinq points prioritaires :

- Cette police doit se fonder sur la qualité de la relation avec les parisiens, son autorité devant se fonder sur la confiance ;
- Elle doit s'inscrire dans les territoires (tant au niveau des arrondissements que des quartiers), en responsabilisant les maires d'arrondissement, en favorisant l'implantation d'unités de quartiers ou encore en valorisant des modes de déplacement en phase avec les habitants (pédestre, cycliste) ;
- Elle doit être coordonnée avec la Préfecture de Police et avec les polices des communes limitrophes (est mentionné un conseil métropolitain de prévention de la délinquance).
- Elle aura des missions relatives à la circulation, la salubrité, les petites manifestations mais aussi la petite délinquance.
- Cette police doit être solidement formée et équipée, et notamment d'armes létales.

Ces propositions s'inscrivent globalement dans une conception susceptible de favoriser une police au service de la population parisienne. Notons aussi que les auteurs demeurent prudents : sur la question de l'armement, ils privilégient une approche progressive, en faisant d'abord monter en compétence les personnels. Certaines des propositions (conseil métropolitain, Ecole de police, centaine de cadres des polices municipales de province, etc.) mériteraient une discussion plus précise sur leurs implications et leur réalisme, mais j'aimerais faire porter la discussion sur deux points qui soutiennent la philosophie du projet.

D'abord, quant à l'orientation donnée à cette police municipale. Si je partage l'idée d'une police qui fonde sa légitimité sur la qualité de la relation avec le public, je crains que la doter d'armes létales ne risque de compromettre partiellement cette orientation, en créant de la distance avec la population. Le risque de l'armement est de donner un sens à la police au-delà de l'arme elle-même, l'armement devenant central dans les priorités d'équipement, de formation et de doctrine. La protection de ces policiers est bien sûr essentielle (rappelons qu'ils sont déjà armés d'armes non létales), mais je pense qu'il vaut mieux réfléchir à des dispositifs partagés de protection discutés avec la préfecture (ou de les réserver à seulement certaines unités spécialisées comme à Londres). Surtout, une police de ce type trouvera sa légitimité dans la satisfaction et la confiance qu'elle inspire, dans sa capacité à répondre (en lien avec les autres acteurs policiers ou non, municipaux ou non) à la demande

sociale de sécurité. Il est donc crucial de prévoir des moyens de faire exprimer ces demandes (qui seront contradictoires et ambivalentes bien sûr) et de permettre à cette police de rendre des comptes auprès de la population.

Ensuite, quant à l'équilibre général du projet. Ce dernier devrait faire plus de place à des réponses autres que policières. Une réponse municipale implique d'autres moyens : préventifs, éducatifs, d'information, et reposer sur l'animation d'un partenariat entre de multiples acteurs. La production d'une expertise sur les questions de sécurité, la satisfaction des parisiens, l'évaluation des politiques locales est fondamentale. Reprenons les trois éléments mentionnés plus haut : stupéfiants, rixes, violences sexuelles. Pour chacun de ces trois domaines d'action, une action strictement policière (même résolue, même intelligente, etc.) est insuffisante. Il faut aller plus loin en privilégiant les directions suivantes : mobilisation de supports d'information auprès d'auteurs potentiels, prise en charge des victimes, travail de prévention, suivi des auteurs mineurs et majeurs au-delà de la seule sanction, accompagnement en termes de santé publique, etc. La sécurité des parisiennes et parisiens passe donc par une réponse globale, indissociablement préventive et répressive, reposant sur une expertise solide, une approche territorialisée, un travail de coordination et la prise en compte des demandes des habitants.



@TerraNovaThinkTank



@\_Terra\_Nova



Terra Nova- think tank